

Objet : Station-service – Station-service intercommunale du Val d'Arly - Contrat de prestation de service - Vérification périodique des Ensembles de Mesurage Routier avec la Société EXCELSIOR

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 02 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la passation et l'exécution de marché public de prestations de services d'un montant inférieur à 221 000 €,

Vu le décret 2001-387 du 3 mai 2001 et l'arrêté du 08 juillet 2020, disposant que tous les EMR (Ensembles de Mesurages Routiers) soient obligatoirement soumis à un Contrôle en Service une fois par an ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente, au titre de ses compétences supplémentaires, pour la création, la construction et la gestion d'une station-service communautaire dans le Val d'Arly, cette dernière a nécessité d'assurer le fonctionnement, le suivi et la maintenance de l'équipement ;

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire agréé pour ce type opération de contrôle périodique ;

Considérant la proposition de contrat présentée par la société Excelsior, d'un montant de 888 € par an et pouvant être conclu pour une durée d'une année civile pleine et entière, renouvelable par tacite reconduction pour une période d'un an maximum ;

Décide

Article 1 : de signer avec la SARL Excelsior un contrat de prestation de service correspondant à la vérification périodique des Ensembles de Mesurage Routier.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun – 38000 Grenoble et par la voie de l'application « Télerecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 18 décembre 2025
Franck LOMBARD
Le Président

